



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 08 avril 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD (arrivée à 20h34) et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Mélanie DEMUTH, qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : M. Vincent STUDER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-19

14-TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DE BALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CEA va réaliser des travaux de pose de nouveaux enrobés sur la RD 463 – Rue de Bâle.

Ces travaux sont programmés en mai-juin 2025.

Il serait opportun de réaliser l'enfouissement des réseaux secs et la pose de l'éclairage public sur ce tronçon de route et de le faire avant les travaux de la CEA.

Monsieur le Maire a fait établir des devis à différentes entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la réalisation des travaux par l'entreprise **ETPE – 10 Rue du Neusetz 68440 STEINBRUNN LE HAUT** pour un montant de **19.895,00 € H.T., soit 23.874,00 € T.T.C.**
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous documents y afférant
- **DECIDE d'inscrire les crédits au budget, au chapitre 21, en investissement.**

Pour 10

contre /

abstention /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

SEPOIS LE HAUT le 08 avril 2025

Le Maire,

Fabien ULMANN

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SEPOIS LE HAUT' and 'Mairie'.